Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

SOCIETE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

(SONADER)

AAOI N° : 01/ CPMP-SONADER/MASA/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des marchés de la SONADER paru sur le site de l'ARMP, **le 03 Aout 2026.**
2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres International N° **01/ CPMP-SONADER/MASA/2026**

3. **La Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de l'Etat Mauritanien, afin de financer son programme de l'année 2026, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'AAOI N° **01/ CPMP-SONADER/MASA/2026.**

4. **La Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les **travaux de construction d'un ouvrage de mobilisation et de transfert des eaux du fleuve Sénègal vers la plaine de « Leweid » destiné à l'irrigation d'une superficie de 20.000 hectares.**

5. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres international ouvert.

6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres International. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Société Nationale pour le Développement Rural (la SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61 à l'attention de : *Hamada Didi SID'AHMED, Directeur Général* et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Société Nationale pour le Développement Rural (la SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321 du Lundi au Jeudi à partir de 9H00 à 16H00 GMT**

7. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité financière :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins : sur les trois (03) dernières années (**2025, 2024 et 2023**) de : **600 000 000 MRU**

- Disposer d'une attestation de financement bancaire d'un montant de : **300 000 000 MRU** délivrée par une banque et destinée au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché.

Capacité technique :

- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur ou membre d'un groupement, au cours des cinq (5) dernières années, **au moins un (01) marché similaire, attesté par un Maître d'Ouvrage public ou parapublic (pour des travaux de terrassement ou de génie civil), qui a été exécuté et achevé de manière satisfaisante, et qui est similaire aux travaux en question**. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans ce qui suit :
 - **Travaux de construction ou réhabilitation d'un canal d'irrigation de grand gabarit pouvant véhiculer un débit d'au moins de 21m3/s ;**
 - **Travaux de revêtement d'un canal à ciel ouvert ou de construction d'un canal en béton débitant au moins 21 m3/s avec au moins un linéaire de 4 km ;**
 - **Travaux de Génie civil pour la construction ou la réhabilitation d'une station d'irrigation ou de drainage d'au moins de 21 m3/s ;**
 - **Fourniture et installation d'équipements de pompage pour un débit minimal de 21 m3/s ;**
 - **Construction des ouvrages génie civil de franchissement totalisant au moins 1150 m3 de béton armé ;**
- Disposer du matériel minimum et du personnel clé décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- Etre classé en catégorie 3 (périmètres irrigués/axes hydrauliques) pour les entreprises nationales.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres International complet à l'adresse mentionnée ci-après : Société Nationale pour le Développement Rural (la SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61 à compter du **02.11.2026** contre un paiement non remboursable de **10 000 MRU** ouguiyas au trésor public. Seul la copie cachetée et paraphée fait foi. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

9. Les offres devront être rédigées en langue *« Arabe ou Française »* et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le **17.12.2026** à **12 heures TU**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Société Nationale pour le Développement Rural (la SONADER) sise

à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61 au plus tard le **17.12.2026** à **12 heures TU**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **: 15 000 000 MRU** ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible. **La garantie de soumission doit rester valide 120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention : « A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés de la SONADER, sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61» Plis à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

13. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le **17.12.2026** à **12 heures TU** en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies et une version électronique sur clé USB.

14. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser **seize (16) mois hors hivernage**. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.

Fait à Nouakchott, le 02 Novembre 2026

Le Directeur Général de la SONADER
HAMADA DIDI SID'AHMED